



SVBB
ASCP
ASCP

Schweizerischer Verband der Berufsbeistandspersonen
Association suisse des curatrices et curateurs professionnels
Associazione svizzera delle curatrici e dei curatori professionali

05/2021

Udligenswil, 30 septembre 2021

Chers collègues,

Les **Journées d'étude 2021 de l'ASCP** à Thoune ont été un grand succès. Nous vous avons informés à ce sujet dans le mailing spécial « Rétrospective... » le 13 septembre dernier.

Nous attendons à présent la publication du rapport complet 2021 d'Ecoplan sur **l'enquête nationale sur la situation professionnelle actuelle des curatrices et curateurs professionnels** réalisée sur mandat de l'ASCP. Les premiers résultats ont été présentés lors des Journées d'étude de Thoune.

L'évaluation de la procédure de consultation actuelle relative au concept d'une **certification du titre professionnel « curatrice professionnelle ASCP / curateur professionnel ASCP »** est également imminente.

L'échange régional de l'ASCP aura lieu le **2 novembre 2021** à Olten. Il offrira la possibilité aux représentant-e-s des membres collectifs et groupes régionaux de discuter avec le Comité de l'ASCP des deux thématiques et des prochaines étapes liées aux **recommandations de la COPMA sur l'organisation des curatelles professionnelles**.

Vous trouverez ci-après d'autres informations sur le monde de la protection de l'enfant et de l'adulte:

Contenu :

- | | |
|--|---|
| A) Nouvelles du monde de la protection de l'enfant et de l'adulte | C) Conseils juridiques et pratique du Tribunal fédéral dans le domaine de la PEA |
| B) Informations sur le travail du Comité et nouvelles internes | D) Offres de service de tiers |
| | E) Références littéraires |

A) Nouvelles du monde de la protection de l'enfant et de l'adulte/PEA

1) Rétrospective des Journées d'étude PEA 2021 à Thoune (6/7 septembre 2021)

Les nouveaux défis dans la protection de l'enfant et de l'adulte

Le Comité de l'ASCP a constaté avec plaisir que les mesures de protection contre le Covid-19, en vigueur début septembre, ont permis aux quelque 200 participants d'assister à des Journées d'étude quasiment « normales ». Les retours des participants - pour la première fois très différenciés - ont également montré une image très réjouissante de l'événement :

Nous avons reçu environ 49 retours par écrit, ce qui signifie que 25% des participants ont pris le temps de s'exprimer. Sur une échelle de 1 à 4, tous les intervenant-e-s et

responsables d'ateliers ont reçu une note globale de 3,17. Quant à l'infrastructure et à l'ambiance, elles se sont même vues attribuer la note de 3,7.

Ci-après, un extrait des remarques/conclusions finales de 10 participants (retours no 10-20) :

...

10) Merci pour l'organisation et l'engagement associé !

- Merci pour l'organisation de cet événement !
- Des Journées d'étude parfaitement organisées avec des thèmes intéressants. Un Comité engagé qui met beaucoup de cœur à l'ouvrage. Merci.
- Un grand merci pour l'organisation et la mise en œuvre dans des conditions difficiles.
- Je trouve que les intervenants se succèdent à un rythme soutenu. En avoir moins mais avec plus de temps pour aborder leur sujet pourrait amener un plus.

15) Dans l'ensemble, un événement très réussi - j'apprécie en particulier la mise en réseau des professionnels.

- Il devrait y avoir plus de possibilités d'échanger en groupe. Il y avait trop de personnes qui donnaient leur avis, mais tout cela restait plutôt superficiel. Organiser une table ronde après la prestation théâtrale, c'était trop. Il faut soit programmer le théâtre plus tôt dans la journée, soit arrêter de le faire.
- Bonne journée enrichissante, constructive (pour jeunes professionnels). Difficile car beaucoup d'échanges en allemand, peu de français.
- Je reviendrai merci ! Super diversité des intervenants, thèmes pertinents.

- Le thème de la démence était intéressant, dommage qu'il n'ait pas été abordé lors de la table ronde;

20) Il serait intéressant de discuter le thème de la juridification avec les participants des APEA.

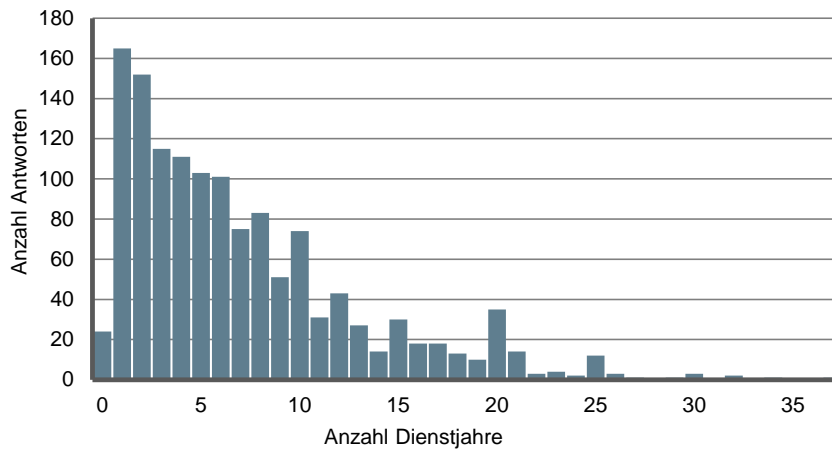
...

Pour d'autres aspects de l'évaluation des retours, nous vous invitons à consulter notre site Internet en tant que membre de l'ASCP et participant aux Journées d'étude - après avoir saisi [votre login et votre mot de passe](#): sélectionnez Rétrospective et Feedback.

2) Enquête nationale sur la situation professionnelle des curatrices et curateurs professionnels 2021

Comme déjà annoncé, plus de 1'300 curatrices et curateurs professionnels ont participé à notre enquête, soit environ 70% des personnes contactées (mailing ASCP 04/2021); cela représente environ 60% des curatrices et curateurs professionnels actifs en Suisse.

Un premier examen plus détaillé des résultats a été réalisé dans l'intervalle. Nous avons fourni un premier aperçu et un résumé de deux pages à tous les participants aux Journées d'étude PEA 2021. La publication complète sera disponible le 2 novembre 2021 (échange régional de l'ASCP à Olten). Voici au préalable une sélection de résultats :

Années de service des curatrices et curateurs professionnels interrogés en 2021

(Résultats de l'enquête ASCP 2021 : total 1'316 réponses)

Avec 51%, plus de la moitié des participants sont actifs depuis 5 ans ou moins en tant que curatrices ou curateurs professionnels, un chiffre semblable à celui de 2016, à savoir 53%. Il est à craindre que depuis 2016, de nombreux débutants aient contribué à la fluctuation croissante observée. Il est inquiétant de constater qu'environ 40% de toutes les personnes interrogées envisagent encore un changement professionnel à moyen ou long terme (53% en 2016).

Ce résultat indique qu'il y a encore un grand besoin d'action à tous les niveaux dirigeants, des organes responsables des curatelles professionnelles et des services sociaux polyvalents ainsi que de la supervision de l'APEA. Ce besoin d'action doit être vraiment pris au sérieux dans sa portée systémique.

La proportion de « curatrices professionnelles » est passée de 67% à 73% depuis 2016, et on observe une hausse des postes à temps partiel (20-80%) de 35% à 37% (488 sur 1'318 répondants). Heureusement, la réelle satisfaction professionnelle a encore augmenté pour s'élever à 85% (contre 76% en 2016).

Les résultats continueront bien sûr à nous occuper dans les mois à venir. Nous discuterons des résultats et des possibilités d'action avec les membres et représentants des groupes régionaux lors de l'échange régional de l'ASCP du 2 novembre 2021 à Olten (cf. ch. 5 ci-après).

3) Recommandations de la COPMA sur l'organisation des curatelles professionnelles

Ces « [recommandations organisationnelles](#) » ont été largement publiées par la COPMA en août 2021 et adressées à tous les cercles intéressés. Le Comité de l'ASCP a mis en place un groupe de travail chargé d'examiner les aspects supplémentaires à inclure et à concrétiser du point de vue des curatrices et curateurs professionnels. Nous fournirons des informations complémentaires à ce sujet lors de l'échange régional de l'ASCP du 02.11.2021 ainsi que dans les prochains mailings de l'ASCP.

Par la présente, nous invitons l'ensemble des curatrices et curateurs professionnels à faire part de leurs remarques et observations au groupe de travail de l'ASCP à l'adresse info@svbb-ascp.ch. Après avoir analysé tous les résultats, le Comité de l'ASCP approuvera des recommandations complémentaires à celles de la COPMA, a priori en 2022.

4) Reconnaissance du titre professionnel « curatrice professionnelle ASCP/ curateur professionnel ASCP »

L'ASCP souhaite introduire une « reconnaissance professionnelle qualifiée » pour l'ensemble des curatrices et curateurs professionnels dans le but de renforcer et d'améliorer la position de la profession sur le marché du travail.

Les 21 et 22 août, le Comité de l'ASCP a soumis un premier concept à la consultation (membres collectifs de l'ASCP et organisations de la PEA). Toute personne souhaitant également participer à cette procédure de consultation est invitée à commander les documents à l'adresse suivante : info@svbb-ascp.ch.

Le délai de la procédure de consultation est fixé au 30 octobre 2021. Les premiers résultats et les possibilités d'action seront également discutés avec les membres et représentants des groupes régionaux lors de l'échange régional de l'ASCP le 2 novembre 2021 à Olten (cf. ch. 5 ci-après). Après évaluation complète des résultats de la consultation, le Comité de l'ASCP décidera de la démarche à adopter en décembre 2021.

5) Echange régional de l'ASCP le 2 novembre 2021

L'échange régional du printemps 2021, qui a dû être reporté en raison du Covid-19, aura finalement lieu à Olten le **mardi 2 novembre 2021** (attention le mailing 04/2021 mentionnait par erreur le 3 novembre). Les thèmes prévus sont les suivants :

- Possibilités d'action basées sur les recommandations de la COPMA sur l'organisation des curatelles professionnelles
- Possibilités d'action basées sur les résultats de l'enquête sur la situation professionnelle des curatrices et curateurs professionnels
- Reconnaissance du titre professionnel « curatrice professionnelle ASCP/ curateur professionnel ASCP »

6) Projet de recherche suisse « Enfants placés en famille d'accueil – prochaine génération »

Qu'entend-on par participation réussie des enfants placés, quelles sont les philosophies de placement existantes et quand est-il question de bon accompagnement dans les relations nourricières ?

Un projet de recherche national intitulé « [Enfants placés en famille d'accueil - prochaine génération](https://pflegekinder-nextgeneration.ch/fr/) » s'est penché sur ces questions centrales. La Fondation Palatin a déjà compilé de nombreux résultats et présentera les premières conclusions lors d'une conférence le 1er décembre 2020 : informations et inscriptions sur <https://pflegekinder-nextgeneration.ch/fr/>.

7) Revue de la protection des mineurs et des adultes/RMA – Actualités

Dans la RMA 04/2021 (édition de juin), vous trouverez notamment les articles, reportages et commentaires suivants :

- *Motivation au sein de l'APEA – malgré l'hostilité publique (Claudio Domenig);*
- *APEA – Le travail social relégué au second plan ? (Elena Wilhelm);*
- *La personne de confiance en protection de l'enfance – entre théorie et mise en œuvre (Lorène Métral);*

- Les connaissances sur le développement de la qualité des relations extra-familiales? (Stefan Eberitzsch);
- Recommandations COPMA/CDAS : standards de qualité pour le placement extra-familial.

Vous n'êtes pas encore abonné(e) à la RMA ? Alors profitez de l'occasion pour souscrire un [abonnement d'essai de deux mois](#) (cf. informations supplémentaires sur notre [site internet](#)).

8) Pflege- und Adoptivkinder Schweiz/PACH (Enfants placés et adoptés Suisse) : offre

PACH s'engage à faire en sorte que les enfants adoptés et placés en famille d'accueil puissent grandir dans un environnement sûr. À cette fin, PACH forme et conseille les parents d'origine, les parents d'accueil et les parents adoptifs. Vous pouvez soutenir l'organisme PACH en plaçant des prospectus dans vos établissements respectifs. Merci de bien vouloir commander ici les dépliants pour les groupes cibles concernés : <https://pa-ch.ch/flyer-bestellen/>.

B) Informations sur le travail du Comité et nouvelles internes

1) Aperçu et informations générales

Outre les sujets à l'ordre du jour habituels, le Comité de l'ASCP a traité en détail les thèmes suivants et pris les décisions y relatives lors de sa séance du 25 août 2021 qui s'est déroulée chez les services sociaux de la ville de Zurich :

- Finalisation des travaux de mise en œuvre liés aux Journées d'étude PEA 2021 à Thoune;
- Dernières questions ouvertes au sujet de la procédure de consultation du concept de reconnaissance du titre professionnel « curatrice professionnelle ASCP/ curateur professionnel ASCP »;
- Enquête ASCP 2021 sur la situation professionnelle des curatrices et curateurs professionnels : analyse des résultats;
- Derniers travaux relatifs à l'Assemblée générale du 6 septembre 2021 à Thoune;
- Préparation de l'échange régional ASCP du 2 novembre 2021 à Olten.

2) Echange régional de l'ASCP du 2 novembre 2021

Les membres de l'ASCP recevront encore une invitation séparée (jusqu'à la mi-octobre) à **l'échange régional de l'ASCP le 2 novembre 2021 à Olten** (mardi, env. 10h-13h).

3) Offres de service de tiers

Le Comité a également décidé de créer une « page d'offres de service » (sous-page) sur le site Internet de l'ASCP, qui permettra à des tiers et à des institutions de placer des annonces payantes. Cependant, le Comité n'acceptera que les tiers intéressés dont les offres seront jugées utiles pour les curatelles professionnelles ainsi que les curatrices et curateurs professionnels. Le Comité statuera sur chaque cas de manière définitive. En outre, ces annonceurs ont la possibilité de publier une brève information sur le service of-

sert dans les mailings périodiques de l'ASCP (section « Annonces site Internet ») (cf. ci-après, let D, « Offres de service de tiers »).

C) Conseils juridiques de l'ASCP et arrêts/pratiques du Tribunal fédéral

Vous trouverez des contributions de notre conseil juridique et les arrêts actuels du Tribunal sur le site Internet de l'ASCP : <https://svbb-ascp.ch/fr/divers/consultation/>. En tant que membre, vous pouvez à tout moment soumettre une demande [par e-mail](#) auprès de notre secrétariat général.

1) Réponses du conseil juridique de l'ASCP

Ci-après, un extrait d'un exemple de conseil actuel :

Les membres de l'ASCP trouveront les réponses de notre conseil juridique sur <https://svbb-ascp.ch/fr/divers/consultation/>;

(Merci de vous connecter au préalable à l'espace membres de l'ASCP afin que le lien fonctionne).

Compétence en matière de décision de placement et de changement de domicile des parents

Conseil juridique du 16.08.2021, Kurt Affolter-Fringeli, lic. iur., Avocat et notaire, Ligerz

Mots clés : Droit de déterminer le lieu de résidence, décision de placement extra-familial, compétence, APEA, curatrice professionnelle, curateur professionnel, autorité d'aide sociale, domicile d'assistance

I. Situation initiale *(modifiée)*

- a) Le curateur est responsable de trois frères et sœurs (âgés de 4/6/7 ans) depuis 2018. À la mi-2020, l'APEA retire le droit de déterminer le lieu de résidence aux parents et place les frères et sœurs dans le foyer de K. en août 2020 (placement à long terme). Les parents recourent contre la décision de placement auprès du tribunal administratif cantonal. Ils exigent que toutes les mesures soient levées immédiatement et que les enfants viennent vivre avec eux. Les parents se sont désinscrits avec leurs enfants en mars 2021 de la commune E. pour s'annoncer en Allemagne. La mère travaille toujours en Suisse à 100% et passe vraisemblablement aussi ses nuits à E. Dans sa décision du 8 mars 2021, le tribunal administratif a rejeté le recours; toutefois, en raison des derniers développements (déménagement des parents de nationalité allemande dans leur pays d'origine), il a renvoyé l'affaire à l'APEA A. afin qu'elle examine les modalités du transfert de l'affaire aux autorités responsables de la protection de l'enfant et de l'adulte en Allemagne, conformément à la Convention de La Haye sur la protection des enfants. L'APEA n'a pas encore statué à ce sujet.
- b) Etant donné que la garantie de prise en charge des coûts expire le 31.8.2021, j'ai demandé une prolongation à la commune dans le cadre de mon mandat. J'ai également constaté que les enfants n'avaient plus d'assurance-maladie depuis le 1er mars et que celle-ci doit être réactivée rétroactivement. L'autorité d'aide sociale a entre-temps rejeté ma demande. Elle estime ne plus être compétente et trouve qu'il n'est pas crédible de laisser les enfants en foyer. A son sens, les enfants doivent immédiatement retrouver leurs parents.

II. Question

A mon avis, le placement des enfants dans le foyer K. est optimal et il convient d'éviter de les replacer chez les parents. Quelle est la situation juridique en matière de compétence?

III. Considérants

1. Ni vous, en tant que curateur, ni le foyer n'avez besoin d'une garantie de prise en charge des coûts de l'autorité d'aide sociale pour financer le placement extra-familial, étant donné que **la décision de l'APEA de placer les trois enfants déclenche une obligation de prise en charge des coûts par le lieu d'assistance**. La priorité du bien de l'enfant sur les intérêts du fisc (= aide sociale publique) a déjà été établie par le Tribunal fédéral dans son arrêt ATF 52 II 413 de 1926 et confirmée dans son ar-

rêt 135 V 134. Il existe également des [recommandations de la COPMA sur l'implication des autorités d'aide sociale dans les processus décisionnels des organes de protection de l'enfant](#).

2. ... – 3. ...
4. Etant donné que l'APEA a retiré le droit de déterminer le lieu de résidence aux parents, les parents ne peuvent pas désinscrire les enfants pour cause de déménagement. Les « autorités policières » ne peuvent accepter aucun acte de représentation des parents à cet égard. Cela vaut également pour l'assurance-maladie, qui est en général régie par le biais du contrat de placement. En fonction du mandat qui vous est confié en vertu de l'art. 308 al. 2 CC, vous pouvez sans autre intervenir dans le cadre de votre rôle de curateur.
5. En l'espèce, l'autorité d'aide sociale s'attribue une compétence à laquelle elle ne peut pas prétendre. ...
6. Au regard de votre exemple, il est à recommander de toute urgence de clarifier une fois pour toutes les rôles entre les curatrices/curateurs et l'APEA, étant donné que les mandats erronés confiés aux curatrices/curateurs impliquent d'innombrables processus de travail inefficaces et irrationnels et imposent une bureaucratie inutile et non fonctionnelle aux curatrices/curateurs. La résolution des conflits entre l'APEA et les autorités d'aide sociale ne fait absolument pas partie des tâches des curatrices/curateurs.

IV. Conclusion et réponse

1. L'APEA cantonale est et reste compétente pour décider du financement du placement extra-familial et des autres mesures requises.
2. - 3 ...
4. Étant donné que l'autorité d'aide sociale communale est liée par la décision de placement de l'APEA, l'APEA n'a aucune raison de commenter davantage la position de l'autorité d'aide sociale dans l'immédiat.

Vous trouverez, ci-après, le lien pour accéder à la réponse complète du conseil juridique pour cet exemple actuel du 26.08.2021 : [espace membre ASCP](#) (veuillez noter que ce lien direct ne fonctionne que lorsque vous êtes déjà connecté(e) à l'espace membre de l'ASCP.)

> Réponses du conseil juridique réservées exclusivement aux membres sous : <https://svbb-ascp.ch/mitgliederbereich/rechtsberatung/>

> Réponses du conseil juridique en accès libre sous : <https://svbb-ascp.ch/fr/droit-de-la-filiation/consultation/>

2) Arrêts du Tribunal / pratique du Tribunal fédéral (pratique TF)

(resp. arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme CrEDH)

Vous trouverez dans l'espace membre de l'ASCP une sélection d'[arrêts actuels liés à la pratique du TF](#).

D) Offres de service de tiers

Lors de sa séance du 25 août 2021, le Comité a décidé de mettre à la disposition des lectrices et lecteurs de notre mailing ASCP des offres de service de tiers pouvant être considérées comme utiles pour les curatelles professionnelles ainsi que les curatrices et curateurs professionnels (cf. ci-dessus, let. C, ch. 3). Le texte suivant fait ainsi office de brève annonce de l'entreprise « quitte »; l'ASCP n'est pas intervenue sur le contenu du texte.

Pour que tout le monde soit quitte !

En Suisse, tous les employeurs sont légalement tenus d'annoncer les aides ménagères employées au domicile privé aux autorités et de les assurer contre les accidents.

Le premier service global suisse **quitt.ch** s'occupe de toutes les tâches administratives liées à l'emploi d'une aide ménagère pour les employeurs privés.

quitt. se charge de l'inscription à l'AVS, de l'assurance et du décompte de salaire des employés dans les domaines de l'aide et des soins à domicile, du nettoyage, de la garde d'enfants, de l'aide générale, de l'entretien du jardin et des cours d'appui.

Bon à savoir : **le compte client quitt. peut être directement géré par l'employeur ou par une personne autorisée.**

Vous trouverez tous les détails sur les prestations quitt ici.

E) Manifestations

- **Echange ASCP avec les groupes régionaux/membres le 2 novembre 2021**
L'échange régional avec les groupes régionaux et membres collectifs aura lieu le 2 novembre 2021 à Olten.
- **Groupe régional de Suisse centrale/ZVBB**
Le colloque d'automne du ZVBB est prévu le jeudi après-midi **21 octobre 2021** sur le thème : « Gestion des personnes souffrant de troubles mentaux », intervenante Dr med Kerstin Gabriel Felleiter, responsable Ambulatorium LUPS / autres informations et inscriptions via : Bernadette Egli (SD Sarnen) - fax 041 666 35 10, bernadette.egli@sarnen.ow.ch.
- **Groupe régional de Suisse orientale/OVBB**
Le prochain « colloque de Wil » est prévu le - [jeudi 11 novembre 2021](#) sur le thème : zone de tension placement - remplacement d'enfants (intervenante : Irmela Wiemann, psychothérapeute et thérapeute familiale). Autres renseignements et informations sur l'inscription : [site web de l'OVBB](#)
- **Groupe régional de Bâle/VBRRB**
Plus d'informations sur : <https://www.vbrrb.ch/de/>
- **Groupe régional d'Argovie/VABB**
Le colloque d'automne du VABB aura lieu le **4 novembre 2021** sur le thème « Gewaltig » (13.30-17.00)
Vous trouverez de plus amples informations, des renseignements sur le VABB et la possibilité de vous inscrire sur : <https://www.vabb-aargau.ch>
- **Valais et Groupe latin**
Plus d'informations sur les activités : www.hevs.ch/hets
- **Groupe régional de Zurich/VBZH**
Le **colloque de Zurich** du 10 juin 2020 sur le thème « Focus sur les maladies mentales » au Volkshaus de Zurich a été reporté et aura lieu le 10 juin 2021. Vous trouverez de plus amples informations sur le [site web-VBZH](#) et via info@vbzh.ch.
- **CSIAS**
Manifestations : <https://skos.ch/fr/manifestations>
Autres infos : <https://skos.ch/fr>
> Formation continue CSIAS : *Introduction à l'aide sociale publique* le 23.11.2021 à Olten/Winterthur; programme et formulaire d'inscription sur le [site web](#) de la CSIAS.

- **HSLU: cours spécialisés dans la PEA**

Les offres/cours spécialisés suivants sont actuellement proposés à la HSLU :

- Sur le site web de la HSLU, vous trouverez désormais un [configurateur de formation continue](#). Vous pourrez ainsi consulter les formations continues disponibles et antérieures obligatoires pour l'obtention d'un diplôme.

Vous trouverez des informations générales sur le [site web de la HSLU](#), ainsi que les détails et programmes des colloques et autres événements [ici](#).

| Début | Offres de formation de la HSLU-Lucerne |
|-------------------------------|--|
| | MAS Sozialarbeit und Recht – Vertiefung Kindes- und Erwachsenenschutz Beginn mit jedem CAS-Start möglich |
| Janvier 2022 | CAS Mandatsführung |
| 15.03.2022 | FK Gesprächsführung für Juristinnen und Juristen |
| Novembre 2021 | FK Einführung in den Kindes- und Erwachsenenschutz |
| Février 2022 | FK Vertiefung kindes- und erwachsenenschutzrechtliche Instrumente |
| | |
| 21.10.2021 | FS Psychopathologie und Diagnostik für Sozialarbeitende |
| | |

- **FH OST : „Community-event PEA”**

La Haute école spécialisée de Suisse orientale organise le

- lundi **16 novembre 2021** (17.00-18.30) un événement PEA sur le thème : *Quelle aide concrète les instruments et outils d'investigation apportent-ils dans la pratique ? (en allemand)*

Inscription et autres informations sur : [Veranstaltungen | OST](#)

- **BFH – Haute école spécialisée bernoise**

[Soirée de formation continue du 27 octobre 2021](#) sur la protection de l'enfant et de l'adulte (événement en ligne : 19.00–20.30)

- **Communauté d'intérêt pour la qualité dans la protection de l'enfant**

L'organisme « Qualitäts-Werkstatt Region Basel » organise le mercredi 27 octobre de 17.30 - 19.00 un événement sur le thème « **Young Carer : abus d'enfants ou empowerment** » [Plus d'informations et inscriptions](#)

- **Haute école spécialisée de Lucerne Travail social – HSLU**

Plus d'informations sur : www.hslu.ch/fachtagung-kes

- Aperçu des formations continues de la HSLU en 2021/2022 sur : www.hslu.ch/kes

- **Haute école spécialisée bernoise Travail social – BFH**

Aperçu des formations continues de la BFH en 2021/2022 sur :

<https://www.soziale-arbeit.bfh.ch/kes>

- **Haute école spécialisée d'Olten Travail social – FHNW**

Aperçu des formations continues de la FHNW en 2021/2022 sur :

<https://www.fhnw.ch/de/weiterbildung/soziale-arbeit>

- **Haute école spécialisée de Zurich Travail social – ZHAW**
Aperçu des formations continues de la ZHAW en 2021/2022 sur:
https://www.zhaw.ch/de/sozialearbeit/weiterbildung/weiterbildung-nach-thema/?pk_campaign=Adwords-WB-Jahreskampagne
- **Haute école spécialisée de travail social – HE-SO Valais/Wallis**
Aperçu des formations continues de la HE-SO en 2021 sur :
<https://www.hevs.ch/de/hochschule/hochschule-fur-soziale-arbeit/soziale-arbeit/>

F) Références littéraires



Guide de l'ASCP pour curatrices et curateurs professionnels

Le guide pratique pour les curateurs professionnels de l'ASCP a été présenté et commercialisé pour la première fois lors des Journées d'étude 2017. Le guide est disponible en librairie mais aussi via le secrétariat de l'ASCP avec un rabais de 20%.

Une deuxième édition allemande est d'ores et déjà proposée à la vente. La **version française** est également

disponible depuis juin 2018.

D: ISBN 978-3-0355-0914-4

F: ISBN 978-3-0355-1098-0.

**Il y a du soleil dans chaque être humain
– il suffit de le faire briller.**

(Socrate)

... voilà une bonne devise pour toutes les personnes actives dans la PEA dans le cadre de leur activité quotidienne !

Nous vous souhaitons plein succès !

Au nom de l'ASCP-SVBB

Markus Odermatt, Secrétaire général



Schweizerischer Verband der Berufsbeistandspersonen
Association suisse des curatrices et curateurs professionnels
Associazione svizzera delle curatrici e dei curatori professionali

Impressum:

Secrétariat de l'ASCP-SVBB, Markus Odermatt
Schützenmatt 13, 6044 Udligenswil
Téléphone 031 311 51 44, Fax 031 311 51 45 E-mail: info@svbb-ascp.ch

Le secrétariat est joignable les **mardi** et **vendredi** de 08h30 à 12h.

Nous vous recommandons une prise de contact par e-mail.